

VILLE DE RONCQ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

BUDGET PRIMITIF 2021

NOTE DE PRESENTATION

Dans le prolongement de notre Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) du mois de décembre dernier, nous vous invitons ce soir à examiner les propositions budgétaires établis par Monsieur le Maire – Président de notre Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Ce budget 2021 s'inscrit dans la continuité des budgets précédents dès lors où sont maintenus les crédits nécessaires en direction des familles en difficulté ou les plus modestes (aides financières et secours, aides à la cantine, ALSH, activités périscolaires). Il veille également à la mise en œuvre des actions qui ont été développées lors du DOB cité ci-dessus.

Je vous propose donc d'examiner l'aspect comptable de ce budget primitif 2021 de manière globale dans un premier temps, puis de manière détaillée, section par section. Toutes sections confondues, le budget primitif 2021 s'élève à **573 000 €**.

Pour ce qui a trait à la **Section de Fonctionnement**, celle-ci est équilibrée à hauteur de 560 000 €.

Au niveau de la **Section d'Investissement**, elle s'équilibre à hauteur de 13 000 €.

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - DEPENSES

- **011 Charges à caractère général** soit **288 000 €** (contre 234 000 € en 2020 soit + 23 %)
 - o Dont 189 000 € d'achat de prestations de service (avec portage repas, convivial)
 - o Dont 18 650 € pour « Fêtes et Cérémonies » (maison de retraite ...) et achat d'alimentation (colis anciens – restaurants fermés pour cause de pandémie)
 - o Dont 20 000 € (CLIC Relais autonomie, CAD-SAV ...)
 - o Dont 33 000€ (remboursement à la Ville des coûts indirects liés aux repas, aides du CCAS aux familles les plus modestes : restauration, AMIS, Activités périscolaires)
 - o Mise à jour de l'analyse des besoins sociaux (ABS) dans le cadre de la nouvelle mandature : 15 000 €
 - o Dont 3 000 € pour des frais de transports (sorties)
 - o Dont 3 000 € pour journées de formation à destination du personnel
 - o Le solde soit +/- 6000 € (assurances, documentation technique, entretien véhicule..)

- **012 Charges de personnel** soit **217 000 €** - ce poste augmente sensiblement par rapport au BP 2020 (+ 49 %). On passe d'un montant de 145 500 € en 2020 à 217 000 € en 2021 – Cette augmentation est due par l'arrivée d'un 4^{ème} agent au sein des effectifs du CCAS. Ce service compte désormais 4 agents à temps complet.

- **65 Autres charges de gestion courante** soit **40 000 €** (contre 33 000 au BP 2020 soit + 21 %)
 - o 30 000 € d'Aides (dont 10 K€ de bourses internationales en fonction des projets retenus)

- 10 000 € pour subventions aux associations
- **67 Charges exceptionnelles** soit **2 000 €** (provision pour intérêts moratoires, subventions exceptionnelles)

SOUS-TOTAL **547 000 €**

- **042 Dotations aux amortissements et provisions** **13 000 €**
(Amortissement des matériels et équipements achetés ces dernières années)

TOTAL **560 000 €**

B – RECETTES

- **013 Atténuations de charges** 1 000 €
- **70 Produits des services (livraisons repas)** 180 000 €
- **74 Subvention et participations (subvention de la Ville)** 375 000 €*
*
- **77 Produits exceptionnels** 4 000 €

TOTAL **560 000 €**

*il s'agit d'une estimation, cette subvention est appelée à être réajustée lors de la reprise des résultats de l'année N-1 lors du prochain vote des compte administratif et compte de gestion 2020

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

Je vous invite maintenant à porter notre attention sur la section d'investissement. Celle-ci s'élève en dépenses à hauteur de **13 000 €**.

A – DEPENSES

- **20** – achat de licences logiciels de gestion pour le CCAS 5 000 €
- **21 Achats de mobiliers et équipements divers**
(ordinateurs portables + petits équipements +
enveloppe prévisionnelle supplémentaire) 8 000 €

TOTAL **13 000 €**

B – RECETTES (AMORTISSEMENTS – Mouvements d'ordre)

- **040 Amortissement (même chose que le chap. 042)** 13 000 €
(Amortissement des matériels et équipements achetés ces dernières années)

TOTAL **13 000 €**

Ces propositions budgétaires sont maintenant ouvertes au débat.

Fait le 5 février 2021